



Tourcoing, le 10 avril 2026

Affaire suivie par : A. CAUDRON  
06 33 87 94 12  
asnd.nationale@douanes.finances.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Associations Régionales

Objet : **Épreuve cycloport ASND : La Bisou**

P.J. : Fiche de déplacement

L'ASND participe le dimanche 27 septembre à l'épreuve de cyclisme La Bisou à Péronnas (Ain). 3 parcours au choix sont proposés : 148, 94 et 53 km.

Informations complémentaires sur l'événement : <https://www.labisou.com/>

### 1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- La licence 2026 FFC, UFOLEP cyclisme, FSGT cyclisme, FF Handisport & FFTri
- Ou d'un certificat médical indiquant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course.

Une participation de 40 euros est à régler lors de l'inscription sur le site ASND.

Inscriptions sur <https://gestion.asnd.fr/home> (à effectuer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026)

**Attention :** le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND et d'être à jour de sa cotisation 2026 (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site [www.asnd.fr](http://www.asnd.fr) )

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires.

## 2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement (cf fiche à renvoyer par voie postale uniquement)

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative ou le domicile jusqu'au lieu de la manifestation.

**Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût économique et environnemental** (covoiturage, réductions SNCF).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€.

Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

**La mention de l'IBAN est obligatoire**

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND depuis le vendredi soir jusqu'au dimanche matin pour les participants logeant avec le groupe. L'attention est appelée sur le fait que l'ASND ne finance pas les produits énergétiques. Les participants devront apporter leur propre nourriture afin de s'alimenter sur le vélo.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés au gîte Le pressoir de Biziat, à 30 mn du départ de la course.

## 3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Florent PECCATTE, conseiller technique cyclisme, mail : [cyclisme@asnd.fr](mailto:cyclisme@asnd.fr)

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le président,

  
C. COHEN